



mcR²⁸



17 & 18 août 2019

CONDITIONS GARANTIES FACULTATIVES DECES / INVALIDITE et INCAPACITE TEMPORAIRE

OPTION 1 :

- Capital décès et invalidité permanente et totale de 15000€
- Invalidité partielle > 5%
- Incapacité temporaire : indemnité maximale : 15€/jour
- Franchise 30 jours
- Prestation maximum : 365 jours

Coût : 20€ / personne

OPTION 2 :

- Capital décès et invalidité permanente et totale de 20000€
- Invalidité partielle > 5%
- Incapacité temporaire : indemnité maximale : 20€/jour
- Franchise 30 jours
- Prestation maximum : 365 jours

Coût : 25€ / personne

OPTION 3 :

- Capital décès et invalidité permanente et totale de 30000€
- Invalidité partielle > 5%
- Incapacité temporaire : indemnité maximale : 30€/jour
- Franchise 30 jours
- Prestation maximum : 365 jours

Coût : 35€ / personne

Afin de répondre aux obligations d'assurance, merci de renseigner la demande d'engagement, si vous êtes intéressé(e) par une garantie complémentaire, en invalidité et décès pour les capitaux mentionnés.